

LA FORMATION DES PROFS CHANGE

Le métier de professeur n'est pas figé. On n'apprend plus à apprendre comme jadis. Une plus grande flexibilité et un décloisonnement de l'enseignement font d'ailleurs partie des évolutions d'un métier qui se doit d'attirer les jeunes talents.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé qu'elle voulait promouvoir une plus grande flexibilité dans l'affectation des enseignants entre niveaux d'enseignement. Cette idée novatrice est à la fois appuyée par la ministre de l'Éducation et le ministre en charge de l'Enseignement supérieur. Une réforme toucherait ainsi les enseignants du maternel. Ils pourraient, à l'avenir, également enseigner en première et deuxième primaires, tandis que l'instituteur de primaire pourrait travailler en troisième maternelle. Quant au régent affecté aujourd'hui dans les trois premières années du secondaire, il pourrait aussi enseigner, demain, en cinquième et sixième primaires. Quant à celui qui porte un titre de master universitaire (secondaire supérieur), il pourrait enseigner aussi en troisième secondaire et non plus seulement à partir de la quatrième.

Quel est l'objectif de ces changements ? Ils devraient permettre d'adoucir le passage, aujourd'hui difficile, entre les différents niveaux d'enseignement. Selon des éléments parus dans la presse : « nombre de jeunes éprouvent en effet de grandes difficultés à passer de primaire en secondaire, comme l'attestent les différences de résultats entre le Certificat d'Études de base (CEB, organisé en fin de primaire) et le CE1D, organisé à l'issue de la deuxième année de secondaire. » En bougeant les « frontières » de l'enseignement, les au-

torités de la Fédération espèrent à la fois favoriser la mobilité des enseignants tout en favorisant l'apprentissage des écoliers et des élèves. L'avenir nous dira si cette orientation est la bonne. Affaire à suivre...

Décloisonner l'enseignement

Toujours parmi les évolutions de la profession, une autre idée est de bouger aussi les frontières communautaires et linguistiques. L'option est de favoriser l'échange d'enseignants. Et une action concrète pour le décloisonnement de l'enseignement francophone et flamand a déjà été lancée. Il a ainsi été décidé de favoriser l'échange d'enseignants entre Communautés et ce, dès cette rentrée de septembre 2015. Concrètement ? Les enseignants engagés à titre définitif pourront bénéficier d'un congé pour mission leur permettant de donner cours, par période d'un an renouvelable, dans un établissement d'une autre Communauté. Ils garderont leur statut, leur traitement et leur ancienneté dans leur Communauté d'origine. Leur salaire sera remboursé par la Communauté accueillante à la Communauté d'origine.

Il s'agit donc d'un pas essentiel pour favoriser le décloisonnement de nos Communautés et pour optimiser notre enseignement. Cela permettra aussi une plus grande mobilité professionnelle des enseignants

et un moyen de lutter contre la pénurie, notamment en langues modernes.

Que ce soit le décloisonnement ou l'affectation des enseignants entre niveaux d'enseignement, le dessein est bien de moderniser la fonction d'enseignant et d'attirer encore des jeunes talents dynamiques. L'enseignement est un secteur où l'on engage 1.500 postes par an. Il faut donc pallier au départ des professeurs qui s'en vont à la pension. Mais aussi parce qu'un enseignant sur deux quitte la fonction dans les cinq premières années. Les professionnels du recrutement et les organisations syndicales estiment que ce « turn-over » important est dû au manque de préparation initiale au métier d'enseignant. Il n'est pas toujours simple pour un jeune prof peu préparé de se retrouver dans certaines écoles au public scolaire différent. Cela dit, la Belgique paie généralement mieux ses jeunes profs que certains autres pays européens. Mais, dans une carrière, l'argent n'est pas la seule source de motivation. Il y a aussi l'attrait du secteur privé. Ce sont les profs de math, de sciences, de langues germaniques, mais aussi les profs de l'enseignement technique et professionnel qui sont fortement recherchés par les directeurs d'établissement. Avis aux amateurs. Mais attention, enseigner demeure une vocation.